

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS N° 29 / 2021-2026

**Demande de crédits complémentaires
au budget de fonctionnement
de l'année 2024**

Table des matières

1. Préambule	3
2. Dispositions légales	3
3. Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2024.....	4
4. Récapitulation	8
5. Conclusions	9

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2024 pour des dépenses imprévues et sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, ces charges supplémentaires vous sont soumises en cours d'année.

2. Dispositions légales

Règlement sur la comptabilité des commune (RCCom) du 14 décembre 1979 :

- Art. 10 Dépassement de crédit
 - ¹ La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
 - ² Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

- Art. 11
 - ¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.
 - ² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Règlement du Conseil général :

- Art. 78
 - ¹ Le conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la municipalité lui soumet.
 - ² Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil, sous réserve de l'art. 79.

- Art. 79
 - ¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.
 - ² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.

Comme chaque année, la Municipalité, par volonté de transparence et en respect des normes légales, vous demande de lui accorder des crédits complémentaires, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Les dépassements pour les charges résultant de dispositions légales (dépenses liées comme la facture sociale, les associations intercommunales, les intérêts passifs, etc...) ne sont pas repris dans le présent préavis.

3. Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2024

11 ADMINISTRATION :

Compte : 11.301 Traitement du personnel

Montant figurant au budget 2024 : CHF 245'500.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 40'000.00

- L'engagement d'une collaboratrice intérimaire et des heures supplémentaires du personnel ont été nécessaires en raison de l'absence prolongée d'un membre de l'administration pour cause de maladie. Le remboursement des indemnités pour perte de gain, d'un montant d'environ CHF 17'000, est comptabilisé sur ce compte.

Compte : 11.305 Assurances maladie - accidents

Montant figurant au budget 2024 : CHF 19'500.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'500.00

- Même justification que pour le compte 11.301.

Compte : 11.309 Autres charges

Montant figurant au budget 2024 : CHF 3'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 9'000.00

- Nos employés de voirie ont suivi des formations obligatoires en lien avec leur domaine d'activité.
- Notre responsable de voirie a bénéficié d'une formation complémentaire qui sera particulièrement utile pour la gestion de la future déchetterie. Il a brillamment obtenu son certificat.

Compte : 11.315 Entretien mobilier et machines

Montant figurant au budget 2024 : CHF 30'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 13'000.00

- Le budget pour la labellisation Cyber-safe n'a pas été prévu, mais cette démarche reste indispensable.
- Afin d'optimiser nos infrastructures informatiques dans le cloud, nous avons changé d'environnement de travail informatique.

Compte : 11.317 Réceptions et manifestations

Montant figurant au budget 2024 : CHF 13'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 3'500.00

- Un repas spécial a été organisé à l'occasion du départ d'un municipal, bien qu'il n'ait pas été initialement budgétisé.
- L'inauguration de la traversée du village n'a pas été anticipée.

Compte : 11.318.3 Honoraires et frais d'études

Montant figurant au budget 2024 : CHF 30'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 14'000.00

- Une brochure visant à faciliter les démarches liées aux demandes de construction a été élaborée avec le soutien de la commune d'Yverdon-les-Bains.
- En raison de la surcharge du service communal d'Aigle chargé de l'étude de nos dossiers de construction, nous avons dû faire appel à des entreprises privées, dont les coûts sont nettement plus élevés.
- Plusieurs avis juridiques relatifs aux constructions ont été sollicités auprès de notre avocat. Son expertise a également été requise pour accompagner le licenciement d'un membre du personnel.

31 TERRAIN :

Compte : 31.314 Entretien des terrains

Montant figurant au budget 2024 : CHF 15'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 7'000.00

- Faute de plans disponibles, les travaux de drainage, sur la parcelle 1368 Marais Rond, située sur le territoire de Noville, ont nécessité plusieurs raccordements imprévus. La chambre principale a également dû être entièrement refaite.

32 FORETS ET PATURAGES :

Compte : 32.313 Achat de plants et divers

Montant figurant au budget 2024 : CHF 4'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'300.00

- Afin de faciliter l'accès aux visiteurs de l'Arboretum et d'offrir un cadre de promenade plus agréable, un nouveau sentier forestier a été aménagé.

Compte : 32.314 Entretien des forêts

Montant figurant au budget 2024 : CHF 25'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'700.00

- En réponse à une demande de la Commission de gestion et des finances, une table et des bancs ont été installés à l'Arboretum.

350 COLLEGE :

Compte : 350.308 Personnel intérimaire facturé par des tiers

Montant figurant au budget 2024 : CHF 0.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'000.00

- Une entreprise de nettoyage a été sollicitée pour assurer la remise au propre des locaux après les travaux de changement des luminaires, effectués pendant les vacances de la concierge.

Compte : 350.314 Entretien collège et grande salle

Montant figurant au budget 2024 : CHF 5'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 20'000.00

- Les luminaires, devenus trop vétustes pour être réparés, ont été remplacés dans toutes les classes afin d'assurer une uniformité.

352 AUTRES BATIMENTS :

Compte : 352.314.4 Entretien du dépôt de voirie

Montant figurant au budget 2024 : CHF 8'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 2'000.00

- À la suite d'une tentative de cambriolage, la porte du local de voirie a été remplacée et renforcée pour améliorer la sécurité.

43 ROUTES :

Compte : 43.311.1 Achat matériel + outillage

Montant figurant au budget 2024 : CHF 24'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 4'500.00

- L'installation de nouvelles poubelles a entraîné une augmentation de l'utilisation des sacs Robidog.
- De nouveaux panneaux routiers ont été acquis pour répondre aux besoins de la voirie.
- Des équipements de sécurité essentiels pour les employés ont été achetés.

Compte : 43.314.1 Entretien du réseau routier

Montant figurant au budget 2024 : CHF 42'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 16'000.00

- Les travaux de réfection de la chaussée à la sortie du village, en direction d'Aigle, n'étaient pas initialement prévus. À la demande du canton et dans un souci d'optimisation des coûts, la portion située sur le territoire communal a été réalisée simultanément avec la partie cantonale.
- La réfection des regards, initialement prévue pour être réalisée par le personnel communal, a dû être confiée à une entreprise externe.

44 PARCS, PROMENADES, CIMETIÈRES :

Compte : 44.314.2 Place de jeux

Montant figurant au budget 2024 : CHF 3'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'300.00

- En réponse à une demande de la commission de gestion et finances, une table et des bancs ont été installés sur l'aire de jeux « Mini Peach ».

58 TEMPLE ET CULTES :

Compte : 58.311 Achat matériel

Montant figurant au budget 2024 : CHF 0.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 4'000.00

- L'orgue a dû être remplacé en urgence car il était irréparable.

Compte : 58.314 Entretien de l'église

Montant figurant au budget 2024 : CHF 0.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 1'500.00

- Des réparations ont été nécessaires en raison d'actes de vandalisme.

72 PREVOYANCE SOCIALE :

Compte : 72.366.1 Aides individuelles

Montant figurant au budget 2024 : CHF 13'000.00

Crédit complémentaire demandé : CHF 4'000.00

- o Le budget initialement prévu pour la sortie des aînés s'est révélé insuffisant, en raison d'une participation plus importante qu'anticipée.

4. Récapitulation

No	Compte	Budget		Crédit complémentaire	
11.301	Traitement du personnel	CHF	245'500.00	CHF	40'000.00
11.305	Assurances maladie - accidents	CHF	19'500.00	CHF	2'500.00
11.309	Autres charges	CHF	3'000.00	CHF	9'000.00
11.315	Entretien mobilier et machines	CHF	30'000.00	CHF	13'000.00
11.317	Réceptions et manifestations	CHF	13'000.00	CHF	3'500.00
11.318.3	Honoraires et frais d'études	CHF	30'000.00	CHF	14'000.00
31.314	Entretien des terrains	CHF	15'000.00	CHF	7'000.00
32.313	Achat de plants et divers	CHF	4'000.00	CHF	2'300.00
32.314	Entretien des forêts	CHF	25'000.00	CHF	2'700.00
350.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	CHF	-	CHF	1'000.00
350.314	Entretien collège et grande salle	CHF	5'000.00	CHF	20'000.00
352.314.4	Entretien du dépôt de voirie	CHF	8'000.00	CHF	2'000.00
43.311.1	Achat matériel + outillage	CHF	24'000.00	CHF	4'500.00
43.341.1	Entretien du réseau routier	CHF	42'000.00	CHF	16'000.00
44.314.2	Place de jeux	CHF	3'000.00	CHF	1'300.00
58.311	Achat de matériel	CHF	-	CHF	4'000.00
58.314	Entretien de l'église	CHF	-	CHF	1'500.00
72.366.1	Aides individuelles	CHF	13'000.00	CHF	4'000.00
Totaux		CHF	480'000.00	CHF	148'300.00

5. Conclusions

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal N° 29 /2021-2026 ;
- oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 148'300.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2024.**

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 10 mars 2025.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  Muriel Ferrara

La Secrétaire ai:  Brigitte Beuchat

